

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - BORDEAUX - Aménagement de l'avenue Louis Barthou (1ère tranche entre l'allée Ganda et la rue Basque) et de la rue Fernand Cazères - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'avenue Louis Barthou est un axe de circulation dont le réaménagement figure au programme de voirie d'intérêt communautaire 2003/2007.

La première tranche opérationnelle de travaux concerne le centre de Caudéran entre l'allée Ganda et la rue Basque. Afin de compléter ce projet et de traiter ainsi d'une manière globale ce pôle de centralité, la ville de Bordeaux a programmé la rue Cazères au titre de l'enveloppe CUB des voies de desserte.

L'ensemble de ces aménagements traités simultanément devrait permettre de proposer aux usagers de nouveaux espaces publics requalifiés conjuguant harmonieusement fonctionnalité et esthétique, en améliorant les conditions de sécurité et de confort des déplacements tous modes confondus.

Le choix d'une mise en place d'une zone trente devrait répondre à un souci de sécurisation des usagers dans un environnement fortement marqué par la présence :

- d'activités commerciales denses
- d'établissements scolaires (école maternelle, école primaire)
- de services publics (mairie)
- d'un lieu de culte
- d'une salle de spectacles : théâtre de la Pergola

L'avenue Louis Barthou doit également conserver des capacités de circulation suffisantes, eu égard à son statut d'axe structurant du réseau de voirie.

Le projet prévoit :

1 – Avenue Louis Barthou, sur un linéaire d'environ 400 m :

- réalisation de plateaux surélevés aux carrefours avec la rue Basque, les rues F. Cazères/St Amand/Eglise.

- réduction de la chaussée à 6 m de largeur entre ces plateaux.
- implantation d'un stationnement longitudinal largeur 2 m.
- élargissement des trottoirs.
- recomposition du parvis de l'église.
- plantations complémentaires d'arbres en harmonies avec ceux existant place de l'église.
- reprise des équipements à feux de trafic.

2 – Rue Fernand Cazères, sur un linéaire d'environ 200 m :

- réduction de la chaussée à 5 m de largeur.
- reprise du stationnement.
- traitement des circulaires piétonnes liées principalement à la présence des écoles.
- création d'un parvis devant monuments aux morts.
- plantations d'arbres.
- traitement du parvis devant le théâtre de la Pergola.

Pour ce faire, il a été établi un dossier de consultation en forme d'appel d'offres ouvert en vue de la dévolution de ce marché de travaux à prix unitaires.

En application des dispositions des articles L21-21.12 et L21-21.13 du CGCT, le dossier est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter au service des Marchés Publics au 13^{ème} étage de l'immeuble du siège de la Communautaire Urbaine de Bordeaux.

Ces travaux de voirie estimés à 3 323 660 € HT soit 3 975 097,36 € TTC (avec une marge maximale de tolérance de + 5%), seront imputés dans le cadre de l'exercice considéré :

- d'une part au titre du programme de la Voirie d'Intérêt Communautaire 2003/2007: chapitre 23 – compte 2315 – fonction 8220 – CRB O400 – programme VCA00,
- d'autre part au titre du programme voies de desserte 2005: chapitre 23 – compte 2315 – fonction 8220 – CRB O100 – programme VB063.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2004

M. ALAIN DAVID

